



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 30 avril 2026 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 23 avril 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme FAULE, M. ALCALDE, Mme DUQUE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. TAUPENOT, M. GIRAULT, Mme LEBON, M. GUENOT, Mme DABET, Mme MEFTAH, M. DAPOIGNY, M. DAMAR, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. BARIEZ, Mme LAMY, M. JEANNOT, M. GELOT, Mme CROUIN, M. GUIHO, M. MECHIN, Mme COTTON et M. Riant.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. RIVIERE et Mme DIMPRE avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE et Mme DUQUE.

Secrétaire de séance : Madame Claudine LEBON.

D 2026-093 : SUBVENTION AFPLI – ASSOCIATION FAMILIALE POUR LA LUTTE CONTRE L'ILLETRISME

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 22 avril 2026,
Considérant que l'AFPLI, association départementale, a pour objectif de prévenir l'illettrisme et l'analphabétisme et de favoriser, par l'apprentissage, la maîtrise des savoirs de base ou l'accès à la langue française et l'autonomie sociale,
Considérant que cette association intervient à Clamecy,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer à l'AFPLI (Association Familiale pour la Lutte contre l'Illettrisme) une subvention de 2 800 € au titre de l'année 2026.

Dépense inscrite au BP 2026, article 65748.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations,

Le Maire



Nicolas BOURDOUNE
Maire